

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvalde Loire.fr



SOMMAIRE



P 06 - INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

P 11 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

P 25 - EAU ET ASSAINISSEMENT

P 30 - ENVIRONNEMENT

P 41 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

P 52 - CULTURE

P 56 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES
ET COMMANDES PUBLIQUES



Mesdames et Messieurs,

Nous avons été clairs depuis le début de ce mandat : avec le développement économique, créateur d'emplois, et les services publics, qui sont l'un des volets de la redistribution des richesses créées, l'environnement - dans son acception la plus large - est notre priorité. Développement des énergies propres, protection de la ressource en eau, réduction des déchets, verdissement de nos transports publics, amélioration de la qualité de l'air... autant de sujets, d'actions, d'enjeux que nous devons prendre à bras-le-corps.

Ces enjeux, ils se retrouvent non seulement dans nos politiques à proprement parler environnementales, mais aussi dans toutes nos autres politiques. Lorsque l'on parle rénovation des logements, on parle environnement. Lorsque l'on parle de mobilité, on parle d'environnement. Lorsque l'on parle d'urbanisme, on parle d'environnement. Lorsque l'on parle de tourisme, on parle d'environnement. L'environnement est partout et doit continuer de l'être : il n'est pas seulement un volet d'une politique globale, mais doit être plus que jamais un socle à l'ensemble de nos actions.

Ainsi l'Agglomération Saumur Val de Loire, depuis plusieurs années maintenant, " Ose le Vert " comme le dit notre slogan, et ce nouveau Rapport de Développement Durable permet, cette année encore, de présenter les nombreuses avancées et résultats positifs de l'action de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, tout en identifiant le chemin restant à parcourir.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jackie Goulet Claisse
Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

CLÉ DE LECTURE : LA DÉMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ CLIMAT AIR ÉNERGIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La démarche de labellisation Climat-Air-énergie de l'ADEME est un outil d'origine européenne (European Energy Award) qui permet aux collectivités d'améliorer leur politique énergie-climat.

Ce label distingue la performance des meilleures politiques et actions climat-air-énergie d'une collectivité. L'attribution du label se fait via une évaluation à partir d'un catalogue unique au niveau européen et un référentiel national d'aide à l'évaluation qui comprend 61 actions et 500 points qui traitent des compétences de l'Agglomération et des actions des services pour mettre en œuvre les politiques publiques. Le label est attribué sur la base des compétences et de la sphère d'influence de la collectivité et se fait par un auditeur externe et indépendant.

Les niveaux de labels correspondent à des pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité) :



Le label est attribué pour 4 ans. Au-delà, la collectivité est ré-auditée pour suivre les progrès réalisés et lui permettre de conserver sa distinction.

DOMAINES DU LABEL

D1	Développement territorial
D2	Patrimoine de la collectivité
D3	Approvisionnement en énergie et eau, assainissement
D4	Mobilité
D5	Organisation interne
D6	Communication et coopération

Depuis 2019, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur sont engagées dans la démarche Territoire Engagée Transition Écologique, label Climat-Air-Énergie de l'ADEME. Pendant 4 ans, elles ont travaillé sur la structuration d'une politique climat-air-énergie et sur la mise en œuvre opérationnelle des actions afin d'atteindre le premier palier du label. Cette politique a été récompensée par la Commission Nationale du Label (CNL) qui s'est réunie le 5 avril 2023 pour évaluer le dossier des deux collectivités. Elles ont obtenu les 2 étoiles du label Climat-Air-Énergie avec un score de **38,1 %**. Le label est octroyé pour 4 ans. Durant ce nouveau cycle, les collectivités doivent poursuivre leurs efforts pour progresser vers le niveau supérieur.



Ainsi, 10 axes de progressions ont été priorisés pour atteindre les 50% (3 étoiles) d'ici 2027.

AXES DE PROGRESSION POUR 2023-2027 DÉFINIS DANS LE CADRE DU LABEL

A1	Former et mobiliser agents et élu.es (sobriété, adaptation au changement climatique, accompagnement aux changements de comportement...)
A2	Systématiser la politique d'achats durables
A3	Tendre vers un schéma directeur du patrimoine en intégrant des objectifs climat, air, énergie
A4	Intégrer des exigences développement durable dans les projets d'aménagements
A5	Intégrer la vulnérabilités au changement climatique dans les différentes politiques publiques
A6	Soutenir la rénovation des logements en intégrant des objectifs climat, air, énergie
A7	Poursuivre la dynamique d'économie circulaire
A8	Engager une démarche de tourisme durable
A9	Réaliser l'évaluation climat du budget
A10	Suivre et évaluer nos actions (indicateurs de suivi, COPIL/COTEC, tableau de bord...)

Certaines actions présentes dans ce rapport de développement durable contribuent au label Territoire Engagé Transition Écologique « Climat-Air-Énergie » (TETE-CAE).

L'exemple ci-dessous permet de voir comment les identifier :



D2 **A3** **A4**

signifie que l'action contribue au label en s'inscrivant dans le domaine D2 - Patrimoine de la collectivité en lien avec les axes de progression A3 - Tendre vers un schéma directeur du patrimoine en intégrant des objectifs climat, air, énergie et A4 - Intégrer des exigences développement durable dans les projets d'aménagements.



INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU THÉÂTRE LE DÔME

Il a été mis en place une régulation du chauffage et de la climatisation par sonde de température et un planning d'occupation des espaces.

Ce dispositif a permis de réduire les consommations d'énergie sans même faire de travaux. 10 sondes ont été installées et paramétrées par les équipes techniques de l'Agglomération.

En 2023, la dépense énergétique était de 76 445 €. 66 615 € ont été évités.

PERSPECTIVES

- Continuer le travail d'optimisation énergétique en mettant en place un tableau de bord de pilotage énergétique ainsi que d'autres compteurs (prévu en 2025).

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+



D2

A1

A9

A10

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET ÉCLAIRAGE URBAIN, SYNONYMES D'EFFICACITÉ ET DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUES

Les plages d'allumage de l'éclairage des 31 zones d'activités économiques ont été modifiées et les luminaires ont été renouvelés via le délégataire Siéml (passage en LED, détection luminosité). Ces derniers s'allument sur capteur luminosité entre 6h30 et 22h.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+



D2

A4

A9

A10



- 25%

de consommation d'énergie
entre 2021 et 2023
(sans travaux, uniquement
de la régulation)



- 40%

d'émission de CO₂



- 73%

de consommation d'énergie
entre 2021 et 2023

88 000 €

évités en 2023
(dépense énergétique
totale 2023 de 33 000 €)

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES PISCINES COUVERTES

Les piscines couvertes représentent 2/3 des consommations d'énergie des bâtiments de l'Agglomération.

MODIFICATION DES PLAGES D'ALLUMAGE

Une baisse d'1°C de la température des bassins des piscines couvertes a été effectuée en avril 2022, puis d'1°C supplémentaire en septembre 2022 afin de répondre aux exigences de sobriété (crise du gaz).

Lorsque les bassins étaient à -2°C (pendant 4 mois), les services de l'Agglomération ont constaté une baisse des fréquentations dans les piscines. Les retours des usagers étaient négatifs..

En janvier 2023, il a été décidé de remonter d'1°C la température des bassins pour garantir le confort des usagers. Les retours sont depuis meilleurs.



RELAMPING A LA PISCINE VAL DE THOUET

En février 2024, l'Agglomération a remplacé tous les luminaires par des LED à la piscine du Val de Thouet à Saumur. Cette opération concerne la zone accueil, les bureaux, les vestiaires personnels et « publics » et les locaux annexes.

PERSPECTIVES

- Travailler sur l'efficacité énergétique, sensibiliser et former les agents techniques

- 17%

de consommation d'énergie
entre 2019 et 2023



- 27%

d'émission de CO₂

123 000 €

d'économie en 2023
sur un coût total énergie
de 496 287 €, soit 25%



237

appareils changés
ce qui représente une puissance
de 4 000 W au lieu de 9 000 W



D2 A1 A9 A10

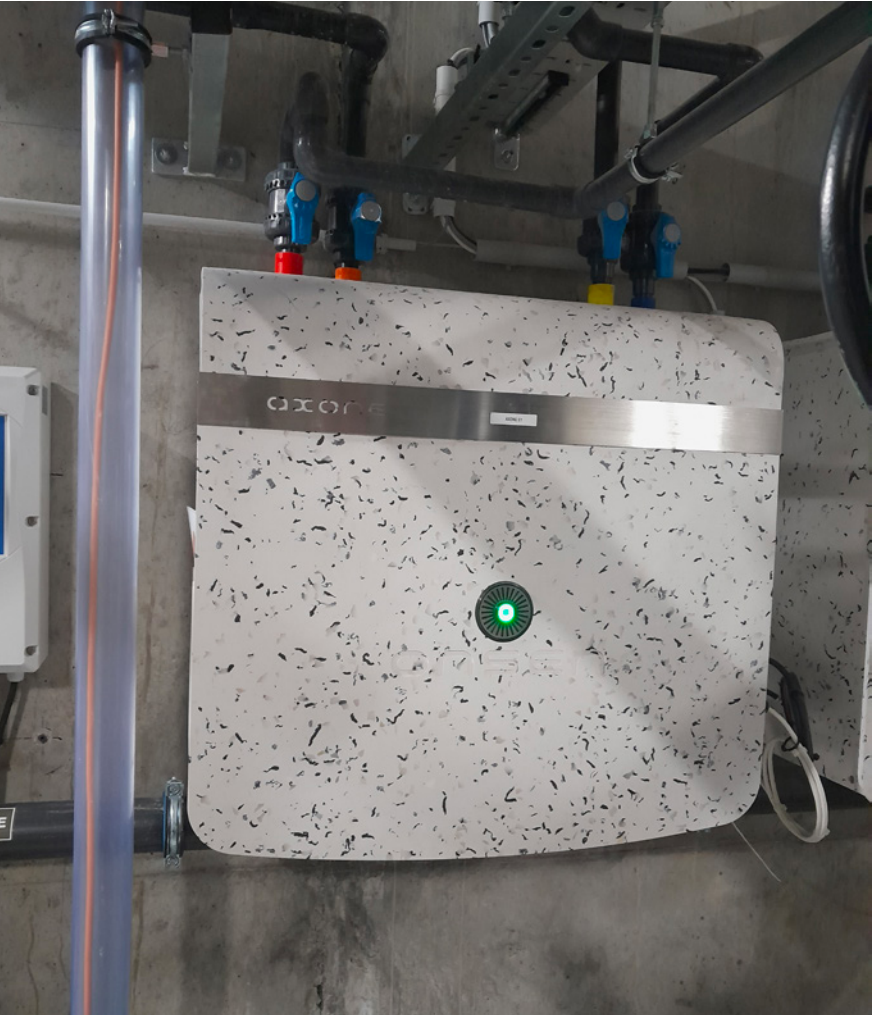
Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

INSTALLATION DU SYSTÈME ONSEN À LA PISCINE DU VAL DE THOUET

Chaque jour, l'eau des bassins est renouvelée en fonction de la fréquentation de la piscine. Réglementairement, l'eau est renouvelée à raison de 30 litres d'eau/jour/baigneur, que l'on appelle « débit de fuite ».

Le système ONSÉN mis en place en juin 2024 permet de :

- Récupérer les « débits de fuite » réglementaires pour alimenter la cuve afin de laver les filtres.
- Récupérer les calories des eaux grises pour préchauffer l'eau neuve qui entre dans les bassins.



3 120 m³

d'eau récupérée et réutilisée



2 MWh /mois

de gain sur les
4 premiers mois d'utilisation

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

RÉNOVATION DE LA PISCINE À GENNES-VAL-DE-LOIRE

L'Agglomération a rénové la piscine de Gennes-Val-de-Loire en 2024. A cette occasion, différents travaux ont été réalisés pour :

Économiser l'énergie :

- Installation d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière gaz.
- Mise en place de couverture thermique sur les bassins sportifs et ludiques afin de conserver la chaleur et moins chauffer l'eau.



Économiser l'eau :

- les eaux de pluie et de lavage des filtres sont récupérées pour arroser les végétaux et nettoyer les routes (balayeuse).
- 40 m³ d'eau sont récupérés par semaine.

320 m³

d'eau récupérés (2 mois été 2024)

Utiliser des matériaux biosourcés :

- Construction des nouveaux vestiaires en ossature et bardage bois après avoir démolé les anciens vestiaires en béton.

Végétaliser les abords de la piscine :

- Réduction de la surface de plages minérales et augmenter le solarium végétal



D2

A4

A7

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

696 000 €

investis dans les terrains



17 300 m²

de parcelles acquises



2

réunions RSE en 2024

18

entreprises présentes lors du 1^{er} groupe de la démarche RSE

DENSIFICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Afin de réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels, l'Agglomération a poursuivi en 2024 l'acquisition de parcelles (non bâties ou bâties) à l'intérieur des zones d'activités (ZA). Ces actions permettent de limiter l'étalement urbain. Les acquisitions sont les suivantes :

- une parcelle d'un hectare, avec un bâtiment de 800 m² dans la ZA de la Saulaie à Doué-en-Anjou pour 600 000 €
- une parcelle de 1 300 m² dans la ZA Europe-Champagne à Montreuil-Bellay pour 36 000 €
- une parcelle de 6 000 m² dans la ZA Europe-Champagne à Montreuil-Bellay pour 60 000 €

PERSPECTIVES

- Actions qui devraient se renouveler en 2025



D1

A5

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

DÉMARCHE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

Les industriels sont désormais soumis à la mise en place de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Cette démarche est soit volontaire, soit obligatoire de la part de la loi ou des clients qui imposent la RSE dans leur choix. Après un certain nombre de rendez-vous, il s'est avéré que plusieurs industriels saumurois ne savaient pas l'appliquer, ne connaissaient pas les démarches et recherchaient des exemples.

Le 20 juin 2024, un premier groupe a été créé par l'Agglomération ; 18 industriels étaient présents. Les participants ont souhaité le développement de projets en lien avec le territoire, en plus de leurs démarches internes. Les démarches qui seront approfondies concerneront la biodiversité, l'énergie et les déchets principalement.

2^e RDV de la démarche RSE



PERSPECTIVES

- Actions qui devraient se renouveler en 2025



D1

D6

A5

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

RENDEZ-VOUS DES SAVOIR-FAIRE

Afin d'aider les industriels à découvrir les savoir-faire locaux, à relocaliser leurs achats, et ainsi réduire les transports des différentes marchandises, il est proposé régulièrement aux industriels saumurois de découvrir les savoir-faire de plusieurs d'entre eux.

2 rendez-vous ont été organisés en 2024, un 1^{er} en avril chez Asure à Saumur (photo ci-dessous) et un 2nd en septembre chez Néopolia à Saumur.



PERSPECTIVES

- Actions qui devraient se renouveler en 2025



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'Agglomération Saumur Val de Loire a adhéré à l'association ADECC qui a pour objectif de développer les actions d'économie circulaire, de mutualisation et de réduction des déchets.

Elle a organisé avec cette association deux petits-déjeuners (secteur Nord-Loire et secteur Sud-Loire) à destination des industriels pour les sensibiliser sur ces sujets.

En parallèle, l'ADECC organise deux fois par an, à destination des industriels, des collectes de déchets électriques et électroniques (DEEE) pour les recycler.

PERSPECTIVES

- Actions qui devraient se renouveler en 2025



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



2

rendez-vous découverte des savoir-faire en 2024

20

industriels présents (en avril et en septembre)

1 000 €/an

d'adhésion à l'ADECC

15

entreprises présentes à chaque petit-déjeuner



2,33 T

de DEEE collectés lors des collectes d'octobre 2023 et d'avril 2024 pour 13 entreprises participantes



21

entreprises présentes
aux réunions d'information



3

entreprises souhaitent
poursuivre la réflexion sur
l'achat de véhicule Hydrogène



10 755 €

Coût estimé de l'étude de faisabilité

DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE HYDROGÈNE

En novembre 2022, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a réuni des industriels et transporteurs du territoire pour une séance d'information sur l'énergie hydrogène, et particulièrement l'hydrogène vert.

Lors de cette rencontre, une trentaine d'entreprises étaient présentes et 21 d'entre elles ont souhaité poursuivre le projet au terme de cette réunion d'information.

En 2023, la Communauté d'Agglomération avec NEOPOLIA et ARCADIS, ont mené une étude d'opportunité destinée à identifier au cas par cas, dans chaque entreprise, des réels besoins, ou non, en hydrogène et de les quantifier. L'objectif de cette étape était de vérifier s'il était opportun pour chaque entreprise candidate d'utiliser cette nouvelle énergie.

Après un premier questionnaire, deux réunions de restitution ont été menées durant l'automne 2023. La première était destinée aux entreprises intéressées pour utiliser cette énergie pour leurs véhicules/camions et la deuxième était dédiée aux entreprises utilisant la technologie en n'étant ni producteur ni consommateur. A l'issue de ces réunions, quatre entreprises ont indiqué vouloir acquérir un camion/véhicule Hydrogène.

Dans la suite de la première prestation, l'étape suivante concerne la caractérisation des véhicules voulus par ces entreprises (type de camions/véhicules, fréquence d'utilisation, besoin en hydrogène par unité de temps). L'objectif de cette étape est de fournir aux premiers candidats un budget d'investissement et un budget de fonctionnement. Cette étape permettra aussi de fournir au futur distributeur les volumes nécessaires au lancement de la filière locale et la fréquence des besoins.



PERSPECTIVES

- Actions qui devraient se poursuivre en 2025
- La suite de ce projet concernera la mise en place d'un lieu de distribution de cette énergie. Un autre focus pourra concerner l'usage industriel (projet de four industriel agroalimentaire)



D1

D4

A5

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

L'objectif du PAT est de mettre en œuvre des actions pour développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales et structurer une offre alimentaire de proximité et de qualité accessible à tous les habitants du territoire. Le PAT concerne l'ensemble des habitants du territoire Saumur Val de Loire et tous les acteurs du système alimentaire local. Il touche autant les acteurs économiques (producteurs, transformateurs, opérateurs logistiques, distributeurs, restaurateurs), que les acteurs de la société civile (associations locales, collectifs de citoyens), les collectivités locales (communes et leurs établissements de restauration collective), les acteurs du secteur social (CCAS, associations d'aide alimentaire), de l'Économie Sociale et Solidaire (acteurs de l'insertion professionnelle...) et les habitants du territoire (consommateurs, élèves, familles, publics précaires...). Après un diagnostic du territoire, une phase de définition et validation d'un plan d'actions global, l'année 2024 est la troisième année de mise en œuvre de ce plan d'actions.

LES 12 ENJEUX DU TERRITOIRE

1. Développer et structurer des filières de production locales, en soutenant les outils de transformation
2. Préserver l'équilibre entre productions animales et végétales
3. Favoriser la reprise des exploitations et l'installation de nouveaux porteurs de projets
4. Encourager des pratiques de production vertueuses et de qualité
5. Gérer durablement les ressources en eau et adapter les productions au changement climatique
6. Lutter contre le gaspillage alimentaire et développer l'économie circulaire
7. Développer la visibilité des produits locaux et leur identification par les consommateurs
8. Développer des outils logistiques adaptés à l'approvisionnement local pour les distributeurs
9. Faciliter l'approvisionnement local dans la restauration collective et le recours à des produits de qualité en lien avec la loi Egalim
10. Développer une politique de lutte contre la précarité alimentaire coordonnée et inclusive, qui garantisse l'accès à des produits locaux de qualité pour tous
11. Sensibiliser les différents publics à une alimentation saine et équilibrée
12. Encourager l'interconnaissance des acteurs et créer du lien

PERSPECTIVES

- Poursuite de l'animation du PAT en lien avec les acteurs du territoire
- Focus sur le sujet de la restauration collective et de la précarité alimentaire

**D1****D6****A7****A10**

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

**1**

semaine de manifestation :
4 visites de ferme,
1 conférence

12

enjeux sur le territoire

6 ACTIONS PRIORITAIRES

- PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX
- SOUTIEN A L'INSTALLATION-TRANSMISSION DES ENTREPRISES AGRICOLES
- ÉTUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE
- DEVELOPPEMENT DE FILIERES LOCALES
- ORGANISATIONS D'ÉVÈNEMENTS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
- ACCOMPAGNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE



**Stratégie des
10 000 arbres/an**

3 000

arbres plantés,
5 projets de plantation,
1 projet de micro-boisement
pour un coût de

12 484 €



3

vidéos
à retrouver dans la playlist
« Les forêts Saumur Val de Loire »
de la chaîne YouTube de l'Agglo



64

participants sur les 3 animations
proposées dans le cadre de la
Journée internationale des forêts

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

L'élaboration de la Charte forestière de Saumur Val de Loire initiée en 2021 s'est terminée par son approbation et sa signature en juin 2023. L'animation du plan d'actions a commencé dès juillet 2023. Les actions en cours :

- Cycle découverte de la filière forêt bois ;
- Stratégie de plantations de 10 000 arbres par an ;
- Appel à projet « Plantons aussi en entreprise » ;
- Récolte d'arbres à maturité ;
- Valorisation locale et reboisement ;
- Animation tout public : festival Nuits des forêts ;
- Réalisation de vidéos sur la gestion forestière favorable à la biodiversité (zoom sur « Chevalerie de Chacé », « le changement climatique dans la filière bois/forêt » et « Biodiversité des forêts »).



Visite en forêt

STRATÉGIE DE PLANTATIONS DE 10 000 ARBRES PAR AN

Afin de renforcer la volonté des communes et des entreprises souhaitant planter des arbres sur leur foncier disponible, non constructible, deux appels à projet « Des arbres pour ma commune » et « Plantons aussi en entreprise » ont été lancés par la Communauté d'Agglomération pour la période 2024-2026. Ils ont pour vocation d'apporter une enveloppe financière aux projets les plus vertueux et des conseils pour la mise en œuvre de plantation de haies, de micro-boisement ou d'arbres isolés.



PERSPECTIVES

- Poursuivre la stratégie de plantations des 10 000 arbres par an : 6 projets de plantations prévus cet hiver dont 1 micro-forêt sur la zone Ecoparc à Saumur et réalisation de 2 vidéos de promotion
- Nouvel appel à projet « une micro-forêt pour ma commune » avec une participation de l'Agglomération à hauteur de 3 000 € par projet
- Cycle découverte de la filière bois : 1/2 journée en octobre avec la visite de chantier d'exploitation forestière
- Animation grand public : festival Nuits des forêts
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



D1

D6

A1

A4

A5

A9

A10

CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

L'Agglomération a mené différentes actions en collaboration avec des partenaires du territoire dans le cadre des clauses sociales :

- 7 novembre 2023 : Rencontre entre les structures d'insertion et les organismes de formation à l'AFPA de Doué-en-Anjou (photo ci-contre).

80 professionnels ont participé pour échanger sur les opportunités de formation.

Au programme également des témoignages de parcours d'insertion.



- Décembre 2023 : Visite découverte des métiers du bâtiment à l'espace socio-culturel et de jeunesse à Saumur pour 6 jeunes de Mission Locale (Photos ci-dessus).



- 25 avril 2024 : Rendez-vous JOB 49 à Saumur organisé par le CD 49 : 17 participants bénéficiaires du RSA sont venus rencontrer les entreprises.



Entre le 1^{er} octobre 2023
et le 31 août 2024

90 000

heures de travail
en insertion réalisées
par un public défavorisé

4 000

heures de formation réalisées



228

personnes
en Contrat Longue Durée
Soit 79,5% des participants

- Décembre 2023 : Moment convivial organisé par l'entreprise Durand TP à l'occasion du passage en CDI d'un salarié en insertion (photo ci-contre).



D6

A2

A7

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Épanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de consommation responsables

++

+++



Entre le 1^{er} octobre 2023
et le 31 août 2024

50

marchés clausés par le service
de la commande publique
mutualisé Ville/Agglo,
ce qui a généré

34 000

heures de travail en insertion
réalisées par un public défavorisé
pour

134

contrats de travail

1 900 h

de formation ont eu lieu pour
assurer la montée en compétences
de ces personnes durant les
parcours d'insertion.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS PAR LE BIAIS DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION ET DE CLAUSES VERTES

Le service commun de la Commande publique Ville de Saumur/
Agglomération Saumur Val de Loire participe activement au
développement des clauses sociales d'insertion par le biais des
marchés publics.

Ce qui a permis à des personnes très éloignées du marché du
travail d'obtenir des emplois durables au sein des entreprises.

Toutes les tranches d'âge ont bénéficié des clauses sociales
d'insertion au titre des marchés rattachés à la Communauté
d'agglomération et la Ville de Saumur (jeunes de moins de 26 ans,
personnes âgées entre 26 et 49 ans et personnes de plus de 50
ans).

Leur profil est diversifié : demandeurs d'emploi de longue durée,
travailleurs handicapés, personnes au RSA, jeunes en insertion
majoritairement suivi par la Mission Locale...

Un accompagnement socio-professionnel est mis en œuvre pour
chaque salarié en insertion. Ce qui permet la construction d'un
projet professionnel par l'acquisition de compétences, la réalisation
de bilans professionnels, des actions de formation et une aide à
la recherche d'emploi. Il est assorti d'un accompagnement social
spécifique pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi.



D1

A2

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Épanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de consommation responsables

++

+++

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE : ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI ASURE

ASURE (Atelier Saumurois Utile au Retour à l'Emploi), est une Entreprise à But d'Emploi, créée en avril 2022 dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée. Cette entreprise, soutenue par la Communauté d'Agglomération, embauche des salariés privés d'emploi, issus du Quartier Prioritaire de Saumur et de la Commune de Montreuil-Bellay. En 2024, après deux années, ASURE poursuit son développement et le recrutement de salariés.

LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI SUR SAUMUR ET MONTREUIL-BELLAY SONT LES SUIVANTES :

à Saumur :

- Atelier bois : recyclage des palettes.
- Restauration des étudiants
- Sous-traitance industrielle
- Démantèlement des ouvrants
- Réparation palox
- Démantèlement des peluches

à Montreuil-Bellay :

- Jardin
- Epicerie solidaire
- Sous-traitance industrielle
- Tri Textile
- Entretien cimetière
- Démantèlement des peluches



PERSPECTIVES

- Objectifs d'emplois à atteindre en 2026 : 170 salariés
- Mise en place de nouvelles activités : collecte de graines, valorisation de carton (litière équine en carton recyclé), recyclage quincaillerie, numérisation de documents



D1

D6

A7

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

63

salariés à l'EBE Asure
(19 salariés à Montreuil-Bellay,
38 salariés à Saumur, 6 encadrants)

Activités sur les 2 ans d'ouverture

14

tonnes d'huisseries démantelées
pour recyclage

1 000

composteurs fabriqués à partir
de 92 tonnes de palettes bois

132

tonnes de textile triées
et 40 tonnes en réemploi

3 200

repas aux étudiants avec des
légumes « moches »

22

familles bénéficiaires
de l'épicerie solidaire

et aussi

1,5 tonne de légumes cultivés,

17 tonnes de peluches démantelées,

520 heures d'entretien des cimetières,

120 000 litres de lait et 550 tonnes de
sucre recyclés pour le méthaniseur,

130 palox réparés



12

véhicules légers électriques
MOBIL'IZI
et 3 scooters électriques



94

utilisateurs en 2023

MOBIL'IZI

L'objectif d'employabilité des personnes éloignées, voire très éloignées, de l'emploi et de la formation, passe par la levée des freins comme la mobilité.

La mobilité décarbonée déployée notamment par Mobil'izi et les partenaires de l'Insertion par l'Activité Economique, y participe. Mobil'izi est un service de location solidaire qui met à disposition un véhicule selon les besoins de locomotion pour se rendre à un emploi, à une formation qualifiante, à un entretien d'embauche. Les véhicules électriques sans permis sont répartis en priorité vers les publics les plus précaires. Les utilisateurs sont accompagnés dans la sécurisation de leur parcours en mobilité, incluant la découverte de la mobilité douce en vélo électrique et le changement des pratiques par NéoMobin.

Ce service a été co-construit par l'État, le Département de Maine-et-Loire, la Région des Pays de la Loire, l'Agglomération Saumur Val de Loire et ASPIRE qui porte le projet.

mobil'izi

en route vers l'emploi

EN SAUMUOIS



PERSPECTIVES

- Renouvellement du soutien à l'accompagnement pour une mobilité décarbonée inclusive et solidaire y compris des publics les plus précaires



Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+



D4 D6 A2 A5 A10

SOLUTIONS PARTAGE

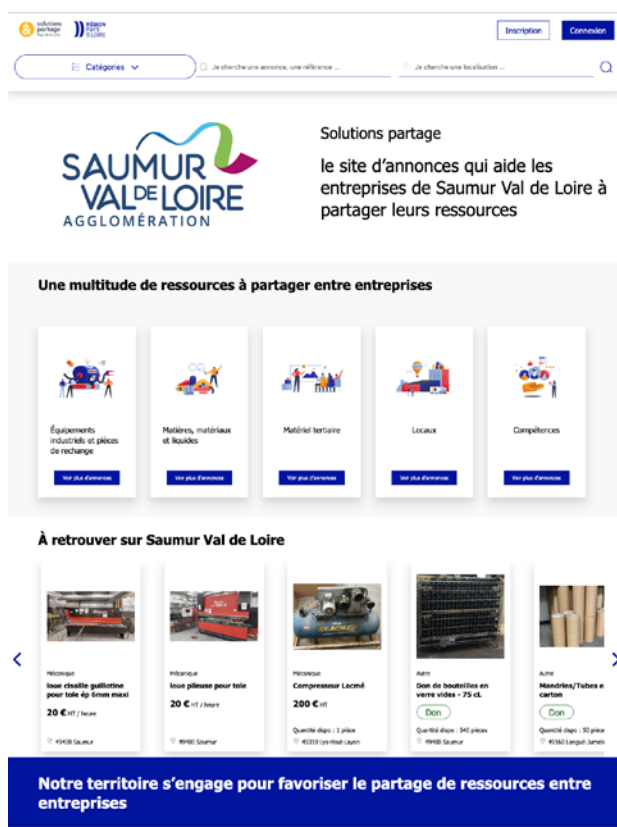
Le Club-RH est né de la volonté des entreprises de partager un temps de rencontre dédié à leurs besoins, pratiques et expériences en matière de ressources humaines. Interfilière, il est ouvert aux entreprises de toutes tailles du territoire Saumur Val de Loire, et animé par l'Agglomération.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement au développement des pratiques des entreprises, le Club-RH favorise le partage de pratiques et de solutions interentreprises. Ainsi, les 255 membres du Club-RH ont été informés de l'existence de Solutions Partage.

Solutions Partage est une plateforme de réemploi à destination des professionnels, entreprises et associations créée par la Région Pays de la Loire. Elle propose le partage de ressources en circuit court, favorise le réemploi, permet donc de réduire la production de déchets et propose le calcul des émissions évitées en eqCO₂. Cette plateforme permet aussi la mutualisation d'équipements, ou encore le partage de compétences.

Toute entreprise du territoire peut se connecter et utiliser gratuitement ce service.

Solutions Partage est promu sur le terrain par les développeurs économiques de l'Agglomération.



PERSPECTIVES

- Renouvellement de l'accompagnement des pratiques de circuit court et RSE interentreprises

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++



42

entreprises ont un compte
« Solutions partage »



4,69 kg

eqCO₂ évités à ce jour



D1

D6

A2

A7

A10



5

territoires sont aujourd'hui
labellisés par la Fédération
Française de Cyclotourisme
(FFCT)

18

itinéraires créés
entre 11,5 et 169 kms
à suivre grâce à une trace gpx

1

circuit découverte balisé
sur le territoire de l'Agglomération

CRÉATION D'ITINÉRAIRES GRAVEL

Afin de répondre à une nouvelle demande de pratique cyclable, de diversifier l'offre et de se démarquer des autres territoires, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a choisi de développer des itinéraires pour la pratique Gravel.

Cette pratique émergente est une pratique cyclable entre le VTT et le VTC, marquée par la polyvalence de la nature des sols des chemins empruntés grâce à un vélo adapté.

L'Agglomération a obtenu le label « rando Gravel » décerné par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).



PERSPECTIVES

- Développement de nouveaux itinéraires Gravel
- Développement d'une manifestation autour du Gravel

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

LABEL TERRITOIRE VÉLO

TERRITOIRE VÉLO

Fédération française de cyclotourisme

L'Agglomération a obtenu le label Territoire Vélo, ce qui permet :

- La mise en valeur des actions en faveur du développement du tourisme à vélo mais aussi sur le développement au quotidien
- La caution de la Fédération Française de Cyclotourisme, gage de qualité
- L'intégration à un réseau d'échanges, avec un soutien technique pour les projets vélo
- La mobilisation des acteurs locaux
- Le développement de l'attractivité du territoire

PERSPECTIVES

- Animation et renouvellement du label

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

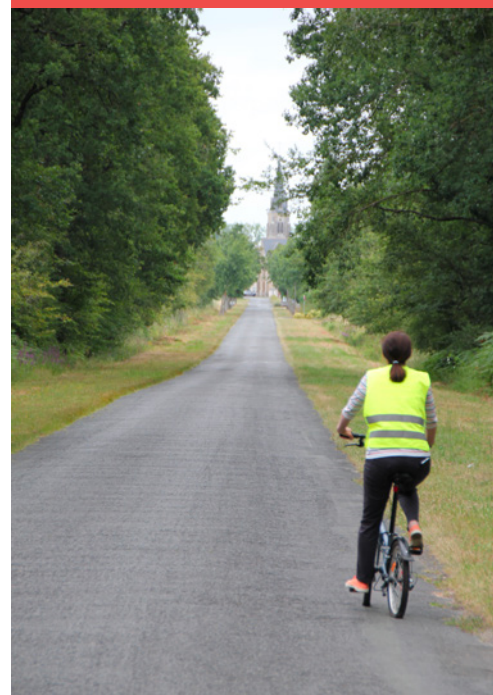


2^e

collectivité labellisée
en Pays de La Loire

Durée du label

3 ans



D1

D4

D6

A1

A4

A8

6

pays européens



1 000 km

en Pays de la Loire

260 km

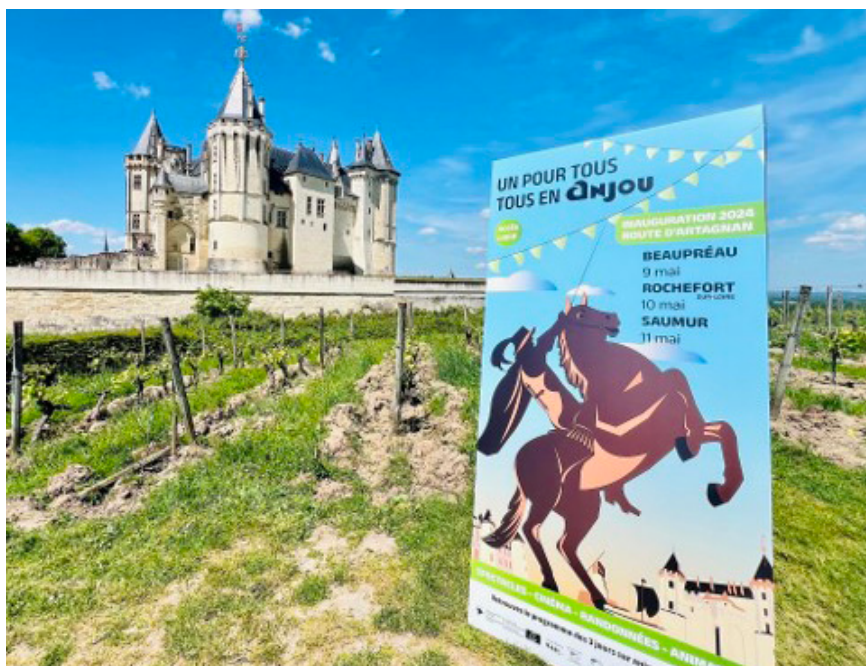
en Anjou

80 km

sur le territoire de l'Agglomération

ROUTE EUROPÉENNE D'ARTAGNAN

La Route Européenne d'Artagnan a été balisée et inaugurée le 11 mai 2024.



Inauguration de la REA le 11 mai 2024

Il s'agit du 1^{er} itinéraire équestre labellisé itinéraire culturel du conseil de l'Europe traversant 6 pays européens. Il est formé de 6 routes thématiques.

A terme ce sont 10 000 km qui seront balisés dont :

- 1 000 km en Pays de La Loire,
- 260 km en Anjou
- 80 km sur le territoire de l'Agglomération



Inauguration de la REA le 11 mai 2024

PERSPECTIVES

- Développement des services autour de cet itinéraire

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



EAU ET ASSAINISSEMENT

2 422

mousseurs distribués aux mairies
du territoire :

1100 mousseurs sur le territoire
Eaux Saumur Val de Loire SAUR
1322 mousseurs sur le territoire
Eaux Saumur Val de Loire REGIE

DISTRIBUTION DE MOUSSEURS

L'Agglomération a mis à disposition des mousseurs auprès des usagers du service d'eau.

Ces dispositifs permettent de limiter les volumes d'eau consommés. (Débit moyen d'un robinet avec mousseur : 5 l/min contre 13 l/min sans mousseur)

Ces mousseurs ont été distribués par l'intermédiaire des mairies.



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



4

agents utilisent quotidiennement
l'équipement

CRÉATION D'UN ABRI À VELOS SUR LE SITE DES AUBRIÈRES

Dans le cadre du contrat de délégation passé depuis le 1^{er} janvier Afin de favoriser l'utilisation du vélo par les agents du service eau et assainissement et de la Régie Eaux Saumur Val de Loire, un abri à vélos a été mis en place.

PERSPECTIVES

- Développer l'usage du vélo avec la mise en place de 2 vélos électriques de service permettant de rejoindre le centre ville de Saumur



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

MISE EN PLACE DE BORNES MONECA

Un nouveau service Eaux Saumur Val de Loire destiné aux professionnels et aux collectivités a été mis en place le 22 février 2024 sur la totalité du territoire communautaire. La gestion de ces bornes Monéca est assurée par les exploitants Eaux Saumur Val de Loire.



Les avantages des bornes :

- Une protection du parc incendie, car les prises d'eau « sauvages » sur les poteaux incendie conduisent parfois à leur détérioration.
- Le contrôle du débit, car celui-ci est augmenté graduellement à l'aide d'un bouton et limité à 40m³/h. Les coups de bélier hydrauliques fréquents lors des ouvertures, ainsi que les eaux troubles, sont ainsi évités.
- Une protection anti-pollution du réseau public par clapet anti-retour.
- Un contrôle d'accès par carte : une gestion monétique par prépaiement.
- Un comptage des volumes d'eau puisés.

Ces bornes de puisage fonctionnent avec des cartes prépayées à se procurer soit à SAUR, soit à la RÉGIE Eaux Saumur Val de Loire, selon le secteur.

PERSPECTIVES

- Continuer le déploiement de bornes pour être au plus près du besoin des usagers professionnels



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+



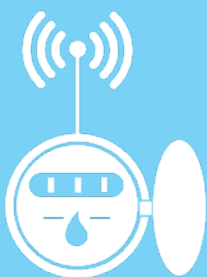
33

bornes sur le territoire,
3 sur le territoire Régie et
30 sur le territoire Saur



15 000 €HT

Coût moyen d'installation
d'une borne pris en charge
par l'Agglomération



10 359

compteurs équipés de télérelève
sur 11 637 compteurs gérés par
Eaux Saumur Val de Loire Régie

40 102

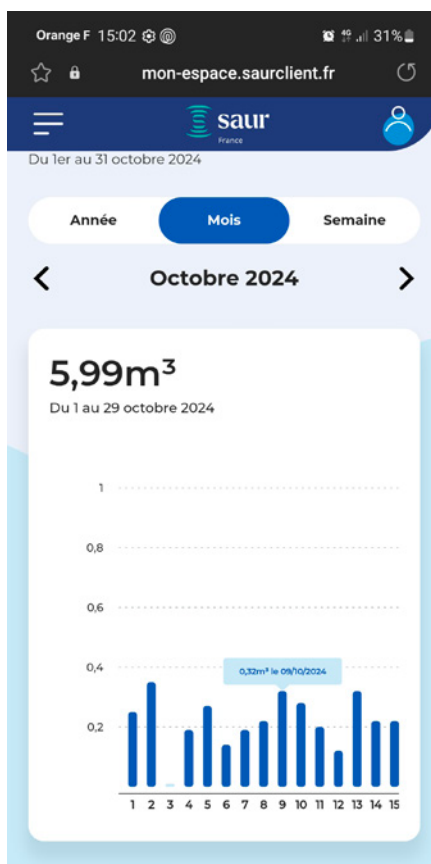
compteurs équipés de télérelève
sur 42 967 compteurs gérés par
Eaux Saumur Val de Loire Saur

DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉRELÈVE

Le déploiement de la télérelève était un objectif majeur du contrat de délégation de service public. Ce même objectif a également été fixé sur le territoire en régie. L'année 2024 marque la finalisation de ce déploiement.



Cet outil permet à chacun de mieux comprendre ses consommations et voir l'impact de ses comportements sur la consommation d'eau.



Application Espace client Saur

L'application sur le téléphone est jugée la plus efficace et pratique pour avoir ce suivi régulier.

Le suivi des consommations d'eau rassure également certains consommateurs en leur permettant de détecter très rapidement des consommations anormales synonymes de fuite et ainsi éviter toute facture trop importante.

Les usagers sont satisfaits de la mise en place de la télérelève.



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

CRÉATION D'INTERCONNEXIONS INTRATERRITORIALES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La Communauté d'Agglomération doit garantir à tous les usagers la fourniture d'une eau potable en quantité et en qualité. Afin de sécuriser cette alimentation, elle a fait le choix de créer 2 interconnexions majeures au sein de son territoire :

- Interconnexion de substitution entre Saumur et Saint-Martin-de-la-Place : l'usine de Saint-Martin (alimentation de Gennes-Val-de-Loire/Saint-Martin, Saint-Clément-des-Levées et sud de Longué) nécessitant des investissements conséquents. Le captage étant dans la Loire donc avec la même origine d'eau que celle de Saumur, le choix a été fait d'abandonner l'usine et le captage au profit d'une interconnexion.



- Interconnexion de sécurisation entre Saumur et Doué-la-Fontaine, commune déléguée de Doué-en-Anjou : la commune de Doué-la-Fontaine est alimentée uniquement par un achat d'eau auprès du syndicat de Mauges Gatines. L'autonomie en cas de rupture est d'environ 12 heures. Une alimentation par le réseau de Saumur permet de garantir la continuité de service auprès des usagers.



D3

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

Saint-Martin-de-la-Place

11 km
2,3 M d'€

Doué-la-Fontaine

5 km
0,9 M d'€



ENVIRONNEMENT

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE (RNR) DE LA CHAMPAGNE DE MÉRON

En 2023, le territoire de l'Agglomération a accueilli sa seconde réserve naturelle régionale (RNR). Elle se situe sur la commune de Montreuil-Bellay.

La Champagne de Méron est un site de très grande originalité écologique avec de forts enjeux faunistiques et floristiques.

La RNR s'est dotée d'un plan de gestion sur 6 ans qui a commencé à être déployé cette année. Ce document a pour but de décliner les actions à mettre en œuvre pour la protection du site et sa biodiversité. Ces actions se répartissent entre plusieurs catégories : de l'acquisition de connaissance et du suivi du patrimoine naturel, des interventions pour accroître les capacités d'accueil pour les espèces...

Une des étapes fondamentales dans les premières années de classement d'une réserve est l'accroissement des connaissances sur les différentes espèces qui peuplent le site. Ainsi, des inventaires sont mis en place, ils concernent la flore et la faune :

- les reptiles
- les amphibiens
- les micro-mammifères (musaraigne, campagnol...)
- les oiseaux
- les insectes (papillons de jour, hyménoptères...)



Mercure (*Arethusana arethusana*)
© Antoine Avrilla

Cela permet d'être en mesure d'évaluer l'évolution de la biodiversité grâce à des suivis et protocoles spécifiques. Ainsi il est possible de hiérarchiser les priorités d'intervention en termes de gestion et d'évaluer l'impact de celles-ci sur les groupes étudiés. Une signalétique réglementaire (panneaux et bornes) a été installée sur le site en lien avec la Région Pays de la Loire.

PERSPECTIVES

- Les suivis vont se poursuivre en 2025 avec l'étude de nouveaux groupes d'espèces (chiroptères, orthoptères...)



	D1	A4	A10
Lutte contre le changement climatique			+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources			+++
Épanouissement de tous les êtres humains			+
Cohésion sociale et solidarité			+
Modes de production et de consommation responsables			+



5

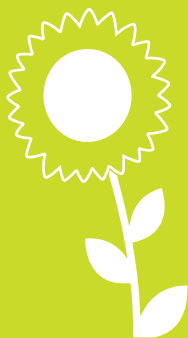
groupes d'espèces faunistiques étudiés en 2024

223

espèces d'insectes ont été répertoriées au cours de la première année d'étude



Hibou des marais (*Asio flammeus*)
© Aurore Taquet



100

espèces messicoles recensées
sur les 128 de la liste régionale,
soit 78%

12

espèces sont en danger critique
d'extinction sur la liste
rouge régionale

ÉTUDE ET SUIVIS DE LA FLORE SAUVAGE DES CHAMPS CULTIVÉS DANS LA CHAMPAGNE DE MÉRON

Le secteur de la plaine de Méron est un « hot spot » pour la région en termes de messicoles. Ces plantes annuelles sont liées aux cultures (et donc aux moissons, d'où leur nom « messicoles »). Elles sont intégrées à la flore locale depuis des temps très anciens et se développent essentiellement dans les cultures. Les espèces de flore messicole sont particulièrement menacées du fait de leurs exigences écologiques strictes et de leur vulnérabilité face aux modifications de leur environnement.

Un plan national d'actions en faveur des plantes messicoles a été déployé pour tenter de sauvegarder un pan de biodiversité très fortement menacé de disparation.

L'Agglomération Saumur Val de Loire mène avec le PNR, la LPO Anjou et les agriculteurs de la plaine de Méron des actions afin de favoriser leur développement compte tenu de la très grande richesse de ce secteur au niveau régional. Il s'agit en effet d'un des derniers refuges régional pour les messicoles rares d'origine méditerranéenne. Les actions menées consistent à suivre les espèces et à mettre en place des cultures favorables à leur développement avec un travail du sol superficiel pour les dynamiser.



Nigelle des champs (Nigella arvensis)
© Imane Lahlou

PERSPECTIVES

- L'expérimentation des bandes grattées et le suivi vont continuer dans les années à venir

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI DES EMBALLAGES

Après avoir harmonisé la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire, un nouvel enjeu pour l'Agglomération cette fois-ci, nécessite l'adhésion de tous les habitants dans leur façon de mieux trier emballages et papiers.

Impulsées par Kyrielle et l'agglomération pour mieux trier et limiter les refus de tri, plusieurs initiatives ont été mises en place en 2024. Qu'est ce qu'un refus de tri ? Il s'agit de la part des déchets non conformes issus des bacs jaunes et des points d'apport volontaire « emballages » triés en centre de tri. L'impact est double :

- Impact environnemental car les déchets sont éliminés sans être valorisés.
- Impact financier car la collectivité doit payer le coût du tri, le coût d'élimination de ces déchets non conformes, et le transport inter-sites.

QUELQUES ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI DES EMBALLAGES :

- Cravate de tri : Après un contrôle du bac « emballages », réalisé par les agents de Kyrielle, celui-ci se voit apposer « une cravate » avertissant l'usager qu'il comporte une erreur de tri à l'intérieur. A terme, les bacs « emballages » non conformes seront refusés. Un ambassadeur de tri se déplace pour expliquer et faire un rappel des consignes de tri.
- Réfection de l'affichage sur les points d'apport volontaire : vieillissants et parfois peu lisibles, les adhésifs d'identification des points d'apport volontaire ainsi que les adhésifs des consignes de tri sont en cours de remplacement.
- Un guide du tri mis à jour : tiré à 5000 exemplaires, le guide du tri a été actualisé. Disponible en mairie, à l'accueil de Kyrielle, en déchèterie ou téléchargeable sur www.saur-agglomeration.fr et sur l'appli Kyrielle.
- Une actualisation de l'affichage dans les habitats collectifs : Un affichage a été placé dans les locaux poubelles des immeubles. Plus claires, ces affiches insistent sur les flux qui peuvent être triés dans les bacs ou dans les points d'apport volontaire.
- La sensibilisation des générations futures : des milliers d'élèves ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets.
- L'appli Kyrielle (ou le Widget sur le site Internet) : personnalisée en fonction de l'adresse de l'usager, l'application est gratuite et permet de retrouver le guide du tri, la localisation des points d'apport les plus proches ou de recevoir des alertes pour sortir ses bacs.



26,5 %

de refus de tri
(moyenne sur les 12 derniers mois)



D3

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



3

bornes expérimentales



221

bio-seaux distribués

3 T/mois

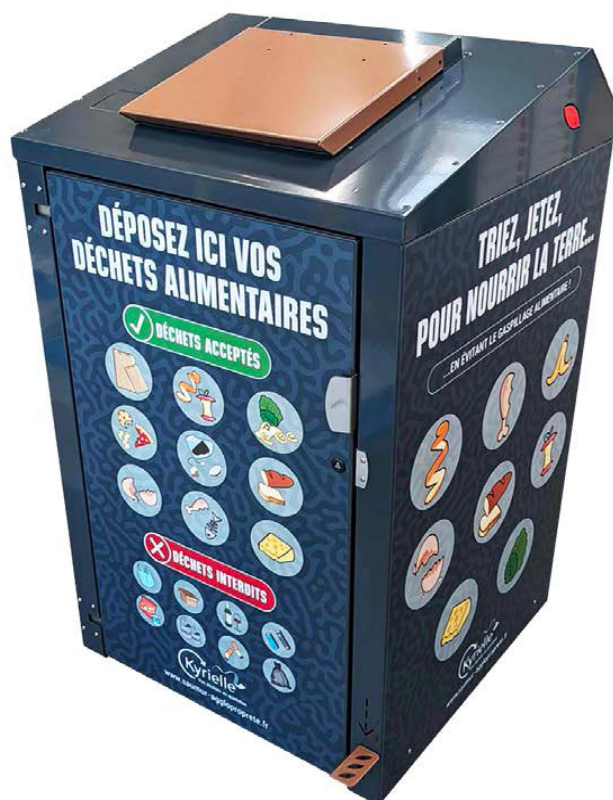
de déchets alimentaires en moins
dans les poubelles marron

DES BACS «PARTAGÉS» POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN EXPÉRIMENTATION

Depuis janvier 2024, l'Agglomération, via son service déchets Kyrielle, expérimente des bornes pour y jeter les déchets alimentaires. Au nombre de 3, elles se situent rue Jean Jaurès à Saumur, place de la Poterne à Saint-Hilaire-Saint-Florent et rue Demarest à Bagneux.

Les 3 zones choisies comportent une « zone de chalandise » d'environ 200 habitants chacune. Au début de l'année, les personnes souhaitant avoir recours à ce service ont reçu un bio-seau ainsi qu'un guide. Cinq professionnels volontaires (restaurants, boulangerie, IFCE...) ont accepté de participer à cette collecte expérimentale.

Après un démarrage un peu timide, un bilan à mi-parcours a permis de constater que les ménages et professionnels ont vite pris leurs habitudes de tri pour détourner chaque mois en moyenne 3 tonnes de déchets alimentaires des ordures ménagères et assimilées.



PERSPECTIVES

- Déploiement d'autres bornes en 2025 et les années suivantes



D3

A7

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

RESTAURATION DE LA MARE DU PETIT SOUPER À SAUMUR

L'Agglomération Saumur Val de Loire a aménagé une berge de la mare du Petit Souper à Saumur en pente douce afin de favoriser l'installation d'une végétation semi-aquatique.

Les fossés collecteurs d'eau pluviale alentours ont été repris afin d'alimenter la mare.



8 500 € TTC

Coût de la restauration de la mare
du Petit Souper



PERSPECTIVES

- Restauration de 10 mares à l'automne 2024

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

200

mètres linéaires de travaux



17 000

personnes protégées par la digue



357 000 € TTC

subventionnés à hauteur de 80 %



250

arbres à planter

TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA DIGUE DE NANTILLY À SAUMUR

Entre octobre 2023 et août 2024, l'Agglomération Saumur Val de Loire a réalisé des travaux de sécurisation de la digue de Saumur, au niveau du boulevard de la Marne, entre la station Total et le rond-point de la piscine du Val de Thouet afin de consolider la partie la plus vulnérable de la digue. Pour rappel, la digue de Saumur est un ouvrage de protection contre les inondations de la Loire et du Thouet. Elle protège le centre-ville et les quartiers du Chemin-Vert et de Nantilly.

Après une première phase d'abattage d'arbres réalisée en début d'année 2023 et de préparation de chantier réalisée entre octobre et novembre 2023, la seconde phase de travaux qui consistait à terrasser et conforter la digue a été retardée suite à plusieurs crues successives du Thouet. Elle a pu finalement commencer en juin 2024 et s'achever en août 2024. Ces travaux consistaient en :

- Un dessouchage et comblement des terriers présents sur le talus
- Un reprofilage du talus de la digue
- La reprise des ouvrages traversants (canalisations)
- La pose d'un grillage anti-fouisseurs
- La mise en œuvre de terre végétale



PERSPECTIVES

- Une dernière étape reste à réaliser, la plantation de 250 arbres sur ou à proximité du site, afin de compenser les 125 sujets abattus pour les travaux



D3

A5

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF VOLTALIS

Dans le cadre de son Plan de sobriété et de son Plan climat air énergie territorial, l'Agglomération soutient depuis septembre 2023, le déploiement du dispositif Voltalis sur son territoire. Tous les particuliers chauffés à l'électricité peuvent bénéficier gratuitement et sur la base du volontariat de ce dispositif.

Concrètement, cela consiste à installer un boîtier connecté sur chaque radiateur électrique du logement. L'occupant peut ainsi programmer et piloter à distance son chauffage grâce à une application afin de mieux maîtriser sa consommation.

En parallèle, en cas de forte demande d'électricité, le réseau est sur-sollicité et risque un délestage ou un black-out, notamment lors de la période hivernale. Traditionnellement, il fait appel à des centrales thermiques pour produire plus. Dans cette situation de pic de consommation, Voltalis a la possibilité de couper, très brièvement, la consommation des appareils connectés aux boîtiers. Le réseau est alors soulagé, sans faire appel aux centrales polluantes. Ce dispositif permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Depuis le début du partenariat de soutien en octobre 2023, il y a eu 823 installations sur le territoire Saumur Val de Loire qui ont permis d'éviter 250 tCO₂e grâce aux 543 MWh d'énergie effacée.

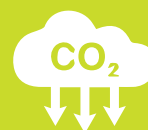
14 349

résidences principales chauffées
électriquement sur le territoire,
soit 33,4 %



823

installations depuis octobre 2023
sur le territoire Saumur Val de Loire



250 T

de CO₂ évitées



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

SENSIBILISATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La transition écologique et climatique est une des priorités de l'Agglomération. Il est donc important de poursuivre un travail de veille et d'analyses des impacts du changement climatique pour informer et mobiliser les acteurs sur les enjeux locaux du climat. Cet engagement se traduit par des temps de sensibilisation et d'acculturation.

ADHÉSION AU GIEC PAYS DE LA LOIRE

Par délibération du 19 octobre 2023, le Conseil Communautaire a validé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au GIEC Pays de la Loire (Groupe Interdisciplinaire d'Experts du Climat en Pays de la Loire). Il a pour missions de vulgariser et d'approfondir les connaissances scientifiques, d'évaluer la vulnérabilité du territoire au changement climatique et d'informer sur les évolutions et les mesures d'atténuation et d'adaptation les plus efficaces. Plus d'infos: <https://giec-pl.org/>

CONFÉRENCE DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES ÉLUS ET DES AGENTS : COMPRENDRE POUR MIEUX S'ADAPTER

Lors d'une soirée conférence qui s'est tenue le lundi 20 novembre 2023, Jean-Louis BERTRAND, Vice-président du GIEC des Pays de la Loire, a présenté les prévisions du changement climatique sur le territoire Saumur Val de Loire, avec notamment : des projections sur la hausse des températures moyennes, l'évolution des précipitations, les risques d'inondations et de départ de feux. Il a esquissé des pistes de réflexion et incité à nous mobiliser autour de ce défi collectif, en vue de réduire l'empreinte carbone de notre territoire, et d'adapter nos activités et nos pratiques pour les rendre moins vulnérables au changement climatique.

10 000 €

Coût d'adhésion au GIEC Pays de Loire sur la période 2024-2025



160

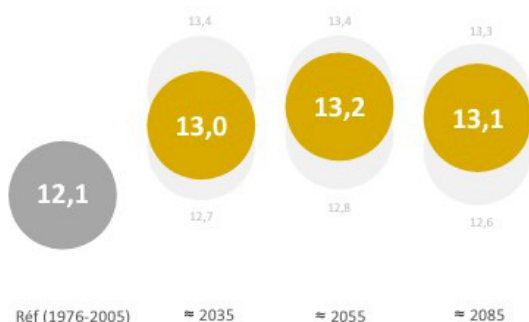
participants aux 2 conférences sur le changement climatique



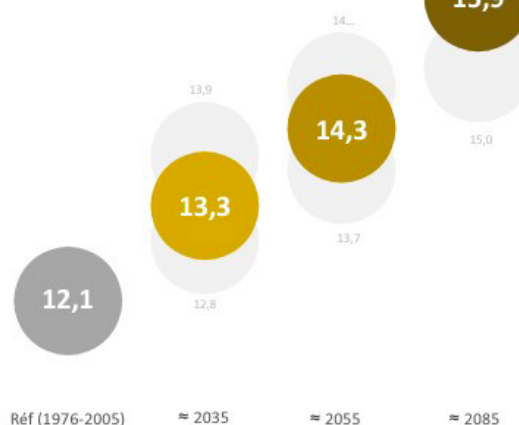
Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE ANNUELLE MOYENNE DANS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

RCP 2.6 (émissions fortement réduites)



RCP 8.5 (émissions élevées)



Modélisations climatiques sur un rayon de 30 km autour de la ville de Saumur - point GPS: N:47°15'32,04" – O:0°4'41,16"

@GIEC Pays de la Loire/ Comité 21, 2023

Extrait des données présentées par Jean-Louis BERTRAND, co-président du GIEC Pays de la Loire 20 novembre 2023

ATELIERS DE LA FRESQUE DU CLIMAT

Dans le cadre du PCAET Saumur Val de Loire et de la politique tourisme durable de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, deux ateliers de La Fresque du Climat ont été organisés à destination des agents de la SPL et du service environnement de l'Agglomération.

CONFÉRENCE GRAND PUBLIC : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ, UN COUP DE PÉDALE S'IMPOSE ?

Le vendredi 5 avril 2024, l'Agglomération Saumur Val de Loire a accueilli le collectif « Les Sacoques du Climat » pour une conférence-débat et une exposition sur le changement climatique à l'Abbatiale du Château de Saumur. Cette équipe de jeunes chercheuses et chercheurs en sciences de l'environnement, en partenariat avec l'Institut Pierre Simon Laplace, a réalisé une tournée itinérante à vélo pour aller à la rencontre des citoyens dans 8 villes le long de la Loire, depuis Tours jusqu'à Nantes, en passant par Saumur. Elle a été accompagnée par des scientifiques, notamment Christophe Cassou (climatologue et auteur du 6e rapport du GIEC). Dans les sacoches, les jeunes transportaient une exposition du photographe Jean Lavigne « Un précipice immense dans les émotions de la Terre ». La conférence s'est tenue en soirée devant une quarantaine d'habitants après une intervention auprès des élèves du Lycée Sadi Carnot.



Conférence des Sacoques du Climat 5 avril 2024



PERSPECTIVES

- Suivre les nouveaux travaux du GIEC Pays de la Loire pour la période 2024-2026. Soutenue par près d'une cinquantaine de collectivités de la région, cette nouvelle phase de travail a pour objectif d'approfondir les enjeux liés aux changements climatiques dans les Pays de la Loire et à leurs impacts sur l'eau, la vulnérabilité des populations ainsi que sur les filières économiques du territoire à l'instar du tourisme et de l'agroalimentaire
- Poursuivre les temps de sensibilisation et de formation sur le sujet du changement climatique

Saumur Val de Loire

1^{ÈRE}

collectivité équipée
en Maine-et-Loire



3

capteurs installés
(Blou, Saumur, Doué-en-Anjou)



50%

de la population sera touchée
par l'allergie au pollen en 2050,
contre 30 % aujourd'hui

18 618 € TTC

Coût d'investissement
pour 3 capteurs

33

pharmacies du territoire équipées
d'un kit de communication

MIEUX VIVRE SES ALLERGIES : DES CAPTEURS POUR DÉTECTER EN TEMPS RÉEL LES POLLENS PRÉSENTS DANS L'AIR

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial de l'Agglomération est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet à la collectivité d'aborder l'ensemble des problématiques air-énergie-climat sur le territoire. Parmi ces axes se trouve la qualité de l'air extérieur qui représente un enjeu majeur en matière de santé publique et d'environnement.

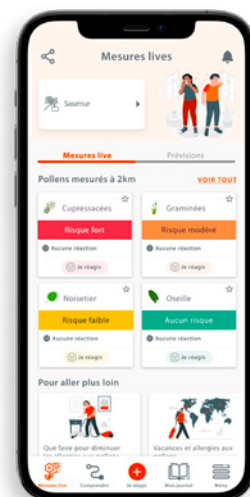
En 2024, 30% de la population est confrontée à une allergie due aux pollens présents dans l'air. En 2050, près de 50% sera touchée. En cause ? Le changement climatique, la pollution ou encore la prédisposition génétique.

Les informations polliniques historiques ne répondent plus suffisamment aux besoins des allergiques. Pour limiter, voire prévenir, leurs crises, les allergiques aux pollens ont besoin d'une information de proximité et en temps réel.

Dans ce sens, et afin d'aider les personnes à mieux vivre leurs allergies aux pollens, l'Agglomération a fait le choix d'installer sur son territoire des capteurs, proposés par la société orléanaise Lify Air, qui permettent de donner une information pollinique de manière immédiate et localisée.

Depuis avril 2024, trois capteurs sont répartis sur le territoire de l'Agglomération. L'information est ensuite consultable sur l'application Live Pollen.

L'application Live Pollen est disponible gratuitement sur le territoire Saumur Val de Loire et son fonctionnement est simple. Il y a deux niveaux d'utilisation. L'utilisateur peut simplement consulter la présence des pollens. Pour aller plus loin, l'utilisateur peut créer un compte avec une adresse mail puis renseigner les pollens auxquels il est allergique parmi une liste : pollens de bouleau, de platane, de cyprès ou encore de graminées, etc. Ensuite, il reçoit des alertes quand un pic de pollens est recensé sur le capteur le plus proche.



Pour télécharger l'application :

PERSPECTIVES

- Suivi et visualisation des données polliniques du territoire
- Communiquer autour du dispositif (lien à créer avec les professionnels de santé)



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

130

dossiers instruits
entre le 1^{er} octobre 2023
et le 30 septembre 2024

pour un montant TTC
total de travaux de

4 322 243 €

et

138 194 €

de subventions de l'Agglomération
Saumur Val de Loire



10,66 M€

Coût des 3 opérations
dont 8,3 millions d'€ d'aides
aux travaux aux propriétaires
éligibles

2,3 M€

Coût d'ingénierie
des 3 programmes

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Différents dispositifs, tels que le Programme d'Intérêt Général (PIG) et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont en place sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Ces dispositifs mobilisent les aides de l'ANAH sous certaines conditions.

En complément, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire apporte également un soutien financier.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+

REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES BOURGS

L'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des dispositifs d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) mises en œuvre dans le cadre du programme départemental de revitalisation Anjou Cœur de Ville :

- L'OPAH-RU multisites sur les centres-villes de Montreuil-Bellay, Vivy et Fontevraud-l'Abbaye (2020-2025) ;
- L'OPAH-RU multisites sur les centres-villes d'Allonnes, de Longué et de Jumelles (2021-2026) ;
- L'OPAH-RU du cœur de ville de Saumur (2021-2026).

A cet effet, elle coordonne un opérateur en charge du suivi animation de l'opération et notamment le conseil et l'assistance des propriétaires des secteurs concernés pour la mise en œuvre de leur projet de travaux d'amélioration de logement : amélioration énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie et / ou travaux lourds.

Outre une enveloppe d'aides directes aux travaux de 754 750 €, l'Agglomération porte financièrement, avec les concours de l'ANAH et du Département de Maine-et-Loire, l'ingénierie de ces 3 programmes (accompagnement technique, administratif et aide à l'élaboration des plans de financement auprès des particuliers).

PERSPECTIVES

- Poursuite des dispositifs et lancement à intervenir d'une quatrième opération d'amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur les quatre communes de Gennes-Val-de-Loire, Bellevigne-les-Châteaux, Vernantes et Doué-en-Anjou sur huit centres-villes – centres bourgs de ces communes

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

SOUTIEN A LA PRODUCTION LOCATIVE SOCIALE

Dans le cadre du règlement communautaire d'attribution des aides financières au logement, Saumur Val de Loire soutient notamment les actions en faveur de l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans la création d'une production nouvelle en construction neuve ou en rénovation.

Cette nouveauté introduite en novembre 2023 n'a pas encore été mobilisée à ce jour par les bailleurs sociaux. A noter que l'aide à la réhabilitation pour le parc public a été suspendue en fin d'année 2023.

APPEL A PROJET « SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'HABITAT OU D'HEBERGEMENT INNOVANTE »

La collectivité a lancé au printemps 2024 un appel à projet pour soutenir une offre nouvelle d'habitat et/ou d'hébergement innovante, attractive et adaptée aux besoins de certains publics cibles (jeunes, saisonniers, seniors, personnes en situation de handicap). Les critères retenus visent à promouvoir des formes d'habitat innovantes pouvant intégrer une dimension écologique et environnementale des modes constructifs : approche économe en ressources (énergie: approvisionnement, raccordement, éclairage, consommation, canicule...), en matériaux (réemploi, recyclage, bio-sourçage, stockage, entretien...), en déchets (tri, valorisation, réemploi), en eau (pleine terre, inondabilité, arrosage, rétention), en sols (qualité, pollution, terre excavée, concassage de démolition, compostage) ainsi que l'approche bioclimatique du bâti (éclairage naturel, inertie thermique, confort d'été, espaces extérieurs). L'autre axe de l'appel à projet porte sur la reconquête de l'existant, afin de privilégier les projets mobilisant du foncier au sein des enveloppes urbaines, en reconquêtes de friches ou de bâti vacant et/ou très dégradé.

L'Agglomération retient un projet par an et le soutient à hauteur de 25 000€. L'appel à projet sera reconduit en 2025 et ciblera d'autres publics prioritaires identifiés au PLH.

Le projet lauréat est la maison partagée créée par l'Association Habiter et Vieillir en Anjou à Doué-la-Fontaine, qui propose une réhabilitation écologique d'un bâti ancien vacant depuis plus de 10 ans en centre-bourg (photo ci-contre). La rénovation fait appel à du réemploi de matériaux, à des choix de matériaux sains et biosourcés (isolation fibres végétales de coton, lin et jute, laine de bois et ouate de cellulose soufflée). Le projet propose aussi une gestion de l'eau raisonnée : double réseau pour l'alimentation des WC, lave-linge ainsi qu'une récupération des eaux pluviales pour l'alimentation du second réseau et les extérieurs. Une étude est également en cours pour la production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, production d'eau chaude solaire et chauffage).

PERSPECTIVES

- Suivi de la mobilisation par les bailleurs sociaux des nouvelles subventions liées à l'utilisation de matériaux biosourcés
- Suivi du projet lauréat 2024 et lancement de l'édition 2025

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

1

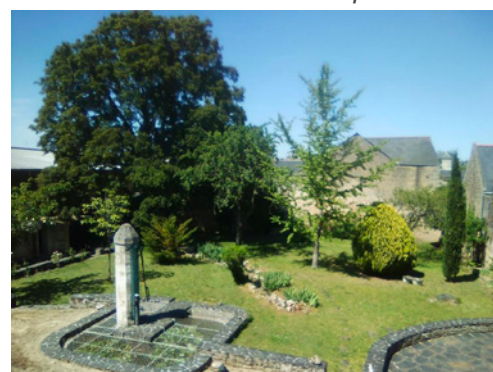
projet sélectionné /an

25 000 €

attribué au projet



Un lieu de vie pour seniors



D1

A4

A6

A7



51 à 88 %

des constructions neuves à réaliser dans les enveloppes urbaines du territoire (au lieu des 33 à 75% prévues par les PLU) depuis 2016



82 ha

De consommation foncière en extensions urbaines réalisées entre 2016 et 2022, sur les 322 ha maximums d'ici 2030

169 ha

Enveloppe prévisionnelle de consommation foncière maximale pour 2021-2031, premier palier pour atteindre l'absence artificialisation des sols et la neutralité carbone en 2050.

Le SCoT (en cours de révision) devra intégrer cet objectif avant août 2026 et les PLU(i) au plus tard avant février 2028.

MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

La gestion économe de l'espace est un objectif majeur de la politique publique d'aménagement du territoire pour l'Agglomération compétente depuis 2017 pour les plans locaux d'urbanisme (PLU). La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés.

A cet effet, des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace ont été assignés aux documents d'urbanisme par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Saumurois approuvé en mars 2017 à savoir à l'horizon 2030 une réduction de 55 à 57 % de la consommation foncière 2002-2012, soit au plus 730/750 ha.

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) du territoire traduisent la nécessité de maîtriser le développement urbain, d'assurer l'utilisation économe des espaces naturels et de préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières. Ils doivent traduire concrètement les objectifs du SCoT.

Après l'approbation du PLU intercommunal (PLUi) du Douessin en décembre 2016, celui du secteur « Saumur Loire Développement » en mars 2020, le PLUi du secteur « Loire-Longué » et les PLU de Gennes-Val-de-Loire et de Tuffalun ont été approuvés en juin 2021. En l'espace de moins de 5 ans, le nouveau territoire s'est doté de documents d'urbanisme de nouvelle génération répondant aux objectifs du SCoT.

Par rapport aux documents d'urbanisme de la décennie précédente, les PLU de l'Agglomération fixent globalement un objectif de limitation de la consommation d'ENAF de 52 %, soit 322 ha (bien en deçà du plafond du SCoT).

Pour y parvenir, la priorité est mise sur la densification des villes, bourgs et villages afin de limiter l'étalement urbain et le mitage des espaces agricoles et naturels, limitant les incidences sur les milieux et espèces. De même pour l'habitat, les zones d'extension se voient imposer des seuils de densité minimale. Ainsi, selon les territoires, de 33 à 75% (30 % minimum pour le SCoT) des nouveaux logements seront à réaliser à l'intérieur des enveloppes urbaines et les extensions urbaines consommatrice d'espaces NAF limitées à 322 ha (soit 0,25 % du territoire) en continuité immédiate des agglomérations. Ces chiffres sont valables sur la durée des documents d'urbanisme (10 à 15 ans) tous à l'horizon 2030.

Les documents d'urbanisme de l'Agglomération permettent une modération conséquente de la consommation d'espace dans les années à venir par rapport aux périodes précédentes du fait d'une optimisation de la consommation d'espaces liées au secteur de l'habitat et de l'économie. Suite au bilan des 6 années d'application du SCoT (2016-2022), la révision générale du SCoT a été prescrite. Un nouveau document cadre viendra encadrer le développement du territoire et sera compatible avec la Loi Climat et Résilience (qui vise à la neutralité carbone et l'accélération de la modération de la consommation foncière).

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Les PLU dont les secteurs d'urbanisation sur les ENAF ont pris en compte l'absence d'incidences environnementales (réservoirs de biodiversité, trames vertes et bleues, zones humides) vont intégrer les inventaires en cours de finalisation des zones humides réalisés en application des schémas d'aménagement et de gestion des eaux afin d'en garantir la protection y compris en zone agricole ou naturelle.

C'est le cas des PLUi Loire-Longué et Saumur Loire Développement en cours de révision allégée pour intégrer ces inventaires. D'ici 2025, les PLU(i) de Gennes Val-de-Loire, Tuffalun et du Douessin évolueront également afin d'intégrer ces inventaires. Par ailleurs, l'urbanisation des zones de projets est conditionnée à la capacité des réseaux d'eau potable et d'assainissement.



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

A travers l'adaptation de ses PLU(i), la Communauté d'Agglomération accompagne les projets de parcs photovoltaïques (aérodrome de Saumur, ancienne carrière des Youïs à Longué-Jumelles notamment) ou le développement du renouvelable individuel dans le respect de la protection de l'environnement et du patrimoine.

Avec la parution de la Loi d'Accélération du Développement des Energies Renouvelables (APER), les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) pourront traduire ces zones potentielles de projet, facilitant ainsi leur mise en œuvre.



Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



7

animations
sur le territoire saumurois

20

participants élus et techniciens
à la formation du CEREMA

ANIMATIONS MAI À VÉLO

La Communauté d'agglomération a fait du développement du vélo un axe majeur de sa politique de mobilités.

Des animations sont organisées sur le territoire Saumurois avec pour objectif de faire découvrir le vélo sous toutes ses formes :

- Balades à vélo électrique au Printemps du Thouet,
- Sortie Vélo et Patrimoine à Vernol-le-Fourrier,
- Journée dédiée aux mobilités actives et alternatives avec un village exposant à Doué-en-Anjou.



Des formations sont organisées par le CEREMA pour les élus et des techniciens afin de les former aux aménagements cyclables.

PERSPECTIVES

- reconduite de l'opération « Mai à vélo » en 2025

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

CRÉATION D'UN SERVICE DE LOCATION DE VÉLO EN LIBRE SERVICE SERVICE OGALO CYCLETTE

En avril 2024, un service de vélos en libre service a été créé, permettant la location de vélos à assistance électrique sur une courte durée. 19 stations et 81 vélos ont été positionnés à Saumur dans des lieux proches des pôles générateurs de déplacement.



2 types de locations possibles :

- avec abonnement : 15 minutes gratuites pour chaque trajet + 0,05 centimes d'€ par minute supplémentaire
- sans abonnement : 0,05 centimes d'€ par minute

Gratuit si l'utilisateur est détenteur d'un abonnement « Ogalo en bus ».

19

stations



81

vélos

10 000

10 000 locations entre avril et juin 2024

PERSPECTIVES

- Un bilan du service sera réalisé à un an afin de déterminer s'il doit être développé.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

DÉFI MOBILITÉ 2024

Les entreprises, les collectivités et les établissements scolaires du territoire pouvaient participer au Défi Mobilité organisé par la Région Pays de la Loire du 15 au 21 avril 2024.

Durant cette semaine, les salariés et les enfants des structures du territoire saumurois pouvaient découvrir ou redécouvrir les modes de déplacements plus respectueux de notre environnement tels que la marche, le vélo, la trottinette, les rollers, les transports en commun ou encore le covoiturage.

L'Agglomération Saumur Val de Loire a souhaité récompenser toutes les structures participantes qui ont été invitées à la remise des trophées du défi mobilité le 28 mai 2024.

Le territoire de l'Agglomération comptait 7 établissements participants : les entreprises BGE Anjou-Maine, Martineau et Auddicé, la commune de Bellevigne-les-Châteaux, Saumur Habitat, la MFR la Rousselière et l'école maternelle La Colline.

300

trajets réalisés
sur le territoire saumurois

7

structures engagées du territoire
engagées dans le défi



116

participants

12 211 km

réalisés



Remise des prix du Défi Mobilité

PERSPECTIVES

- Re conduite du projet en 2025 avec comme objectif d'avoir 10 structures participantes

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

ACTIONS DE PRÉVENTION LORS DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

Lors de la semaine européenne de la mobilité du 16 au 20 septembre 2024, l'Agglomération Saumur Val de Loire a proposé une action pour sensibiliser les élèves au port de la ceinture de sécurité. Ils ont été placés en situation d'accident en les exerçant à l'évacuation d'un bus couché sur le flanc.

Le véhicule simule le basculement d'un car sur le flanc, à vitesse réduite et de façon très réaliste. Cette action est mise en place pour faire prendre conscience aux élèves des risques et pour une meilleure compréhension des règles qui les protègent.

L'Agglomération était accompagnée par le prestataire Agora Formations, les transporteurs du territoire et la sécurité routière du Département de Maine-et-Loire.

Un groupe de 12 élèves était accueilli dans « le bus couché » toutes les 20 minutes. Ils ont participé également à deux autres ateliers de 15 minutes chacun : importance du port du gilet jaune - angle mort et stand sécurité routière.

Les élèves de 6^{ème} des collèges du territoire ont participé à cette action de prévention.



PERSPECTIVES

- En réflexion pour poursuivre l'action en 2025

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



1 000

élèves ont participé
+ 80 personnes
(conducteurs de bus, enseignants,
élus, agents des communes ou de
l'Agglomération)



13 300 €

Coût de l'opération
dont 4 790 € d'aide de l'Etat



D4

D6

RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE BUS BAS CARBONE

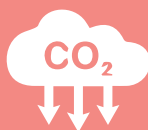
Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération poursuit ses actions de préservation de l'environnement.

Cet engagement se traduit dans les transports urbains par le changement de motorisation des bus. La SPL Saumur Agglobus, opérateur de transport de l'Agglomération, a acquis 3 bus électriques qui seront déployés sur le réseau urbain de Saumur.

Cette démarche vise à remplacer les bus thermiques. Ces bus qui ont l'avantage d'être silencieux et zéro émission, sont entrés en service en mars 2024.

3

bus électriques



0

émission de CO₂



PERSPECTIVES

- De 3 nouveaux bus seront acquis et livrés en 2025-2026

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

ANIMATIONS « MOBILITÉS » DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

La Communauté d'Agglomération accompagne les entreprises en proposant des ateliers dans les zones d'activités afin de faire découvrir aux salariés toutes nouvelles offres de mobilités présentes sur le territoire saumurois. L'objectif est de réduire l'impact environnemental des salariés et de favoriser les mobilités douces.

Des interventions ont eu lieu au sein de zones d'activités (ZA de la Ronde, de Jumelles, de Gennes, de Saumur, de Doué) et directement en entreprise auprès des salariés (Chaucer Foods et SAUR).



PERSPECTIVES

- Poursuite des animations en 2025



Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

NAVETTES POUR LE PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE LE 28 MAI 2024

La Flamme Olympique a été accueillie le 28 mai 2024 à Montsoreau. Afin de permettre à tous d'accéder aux animations organisées lors de cette journée, la Communauté d'Agglomération a mis en place un service de navettes gratuites et accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Au départ de Turquant et de Fontevraud-l'Abbaye, elles ont desservi Montsoreau entre 6h45 et 17h.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

ogalo mobilités

5

interventions collectives dans 5 zones d'activités

2

interventions en entreprise

12

navettes A/R accessibles PMR





CULTURE

ASSURER UNE SECONDE VIE AUX LIVRES PAR LE DON À DES ASSOCIATIONS OU À DES ENTREPRISES SOLIDAIRES

le réseau des bibliothèques acquiert quelque 4 000 documents chaque année. Afin d'assurer un renouvellement des collections en surmontant les problèmes de stockage, le service supervise chaque année le retrait de près du même nombre de documents (4 000) des rayons des différents équipements. Afin de favoriser l'économie circulaire du livre, des dons à des associations ou librairies solidaires sont programmés pour donner une seconde vie à ces documents.



4 000

documents sont confiés chaque année à des associations ou librairies solidaires



A2

A7

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

DÉMATÉRIALISATION DES PARTITIONS POUR LES ÉLÈVES

Afin de diminuer le nombre de photocopies de partitions pour les élèves de l'école de musique, les partitions sont numérisées en pdf et envoyées sur les boîtes mails des élèves.



PERSPECTIVES

- Poursuivre et doubler l'année prochaine



D5

A1

A2

A7

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



2 000

partitions sur l'année scolaire ce qui représente environ 100 partitions/professeurs



Intervention dans

9 classes

soit environ 230 élèves de l'Agglomération

INTERVENTION DANS LES CLASSES AVANT LE SPECTACLE « CÉLESTE MA PLANÈTE »

L'Agglomération a proposé un spectacle « Céleste ma planète » le 30 mai 2024. Cette dystopie écologique nous aide à réfléchir à travers un conte : quand une histoire d'amour se fait combat écologique...

La Direction des Affaires culturelles est intervenue en classe avant le spectacle pour donner des outils de compréhension aux enfants en amont de la représentation.



PERSPECTIVES

- Action renouvelée avec d'autres spectacles sur d'autres écoles du territoire



D1

A1

A10

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	



L'activité a concerné

8 classes

soit environ 180 élèves de l'Agglomération

DE LA NÉCESSITÉ DE LA GRAVITÉ : ATELIER AVEC DES MATÉRIAUX RECYCLÉS

Autour du spectacle « de la nécessité de la gravité », des actions de médiation ont eu lieu auprès des scolaires (du 27/11 au 1/12/2023). Il s'agissait d'ateliers de réalisation de dessins et d'œuvres à base de matériaux de récupération. Une partie des matériaux était fournie par le théâtre, une autre partie par les classes. Les élèves ont donc participé à ce « tri ». Une exposition des productions a été réalisée au Dôme.



PERSPECTIVES

- Renouvellement d'ateliers sur d'autres spectacles



D6

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

SPECTACLE « ENFANCE » ET ACTION DE MÉDIATION

Au programme du Festival Mômes en folie, le spectacle ENFANCE était proposé, d'après l'univers dessiné de Sempé. Une médiation était associée au spectacle. Un membre de la compagnie posait les mêmes questions aux jeunes et aux anciennes générations sur leur vie et leur vision de la vie en comparant leur souvenirs, ou même leur chambre d'enfant.

De cette médiation un podcast a été réalisé.



PERSPECTIVES

- Action à renouveler avec plus de classes car beaucoup de demandes de classes autour de ce projet



D6

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	



Projet sur

2 classes

soit environ **50 élèves** et **7 personnes âgées** de la résidences Clair Soleil (résidence senior locale)

**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE,
FINANCES ET
COMMANDES
PUBLIQUES**

TABLEAU DE PILOTAGE DES MARCHÉS PUBLICS

Un tableau de pilotage de suivi des marchés publics supérieurs à 40 000 € HT conclus par la l'Agglomération a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ce tableau répertorie un certain nombre d'indicateurs. Ainsi, ils permettront de mesurer les performances des marchés conclus sur une année civile, et notamment la performance en matière d'achats durables et responsables. Il est précisé que ces indicateurs sont susceptibles d'évoluer avec le temps.

PERSPECTIVES

- Ajuster les critères de performance et le recensement des données pour améliorer le caractère sincère de cet outil



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

FORMATION AUX ACHATS RESPONSABLES SUR LA THÉMATIQUE DE LA VOIRIE

A l'initiative du service des commandes publiques, une formation « achats responsables sur la thématique de la voirie » a été dispensée par le RESECO.

Cette formation s'est déroulée les 21 et 22 mars 2024 au siège de l'Agglomération.

Différents points ont été évoqués :

- Bilan sur les clauses sociales des marchés de voirie,
- Gestion intégrée des eaux pluviales,
- Intervention d'un représentant de la fédération des routes de France pour intégration de méthodes visant à diminuer l'empreinte carbone,
- Atelier sur des cas pratiques.

PERSPECTIVES

- Cette formation sera suivie de stages plus approfondis (2 jours de travaux en ateliers en groupe réduit) sur des segments d'achats stratégiques (bâtiment, informatique, ...) en fonction des sollicitations des services



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



Depuis le 1^{er} janvier 2024

66

marchés ont été notifiés dont 48 intègrent des considérations environnementales (clause technique, clause d'exécution ou critère de jugement des offres), soit 70,17 % du volume global d'achat.



13

participants



42 %

du volume global d'achat de fournitures de bureau intégrant des matières recyclées et/ou labellisées

13 %

du volume global d'achat de matériel d'impression est issu du réemploi et de la réutilisation

13 %

du volume global d'achat d'ordinateurs fixes et portables est issu du réemploi et de la réutilisation

100 %

du papier reprographie est composé de matières recyclées

DÉVELOPPER L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS L'ACTE D'ACHAT

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) prévoit plusieurs dispositions pour atteindre ses objectifs : sortie du plastique jetable, meilleure information du consommateur, ou lutte pour l'obsolescence programmée.

Les acheteurs publics sont également mis à contribution en se voyant fixer des objectifs d'achats annuels de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, dont les niveaux ont été définis par le décret d'application n°2021-254 du 9 mars 2021.

Actions :

- Mise en place d'un tableau de suivi sur le respect de la loi AGEC pour les fournitures de bureau intégrant des matières recyclées et/ou labellisées
- Achat de matériels d'impression issus du réemploi et de la réutilisation



PERSPECTIVES

- Extension à d'autres familles d'achat visées par la loi AGEC (véhicules, mobilier, téléphonie)



D5

A2

A7

A10

Lutte contre le changement climatique

++

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

++

Épanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de consommation responsables

++

ÉVOLUTION DANS LA PROCÉDURE DE FACTURATION DES USAGERS

Auparavant, les factures d'eau, déchets, école de musique, sparc et transports étaient imprimées par la collectivité puis envoyées au Service de Gestion Comptable (trésorerie) pour envoi aux usagers. Désormais, l'Agglomération a développé son partenariat avec la DGFIP et a procédé aux paramétrages nécessaires pour que les factures dématérialisées soient embarquées dans le fichier « rôle ORMC » de facturation. Il s'agit du PES-ASAP permettant l'envoi des factures dématérialisées au centre éditique de la DGFIP.

Les factures sont toujours éditées avant d'être adressées aux usagers du territoire, mais désormais c'est la DGFIP qui s'en charge. C'est plus de 24 400 impressions économisées par l'Agglomération.

L'objectif, à terme, est de promouvoir l'accès en ligne aux factures dématérialisées sur le futur portail public de la DGFIP, ENSU (Espace Numérique Sécurisé de l'Usager), par lequel l'utilisateur accèdera aussi bien à ses avis d'imposition qu'aux factures des services publics locaux.



D5

D6

A1

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'Agglomération a entamé une démarche d'évaluation de son Budget Primitif 2024 (BP) au regard des volets « atténuation » et « adaptation » du budget Climat.

Ce budget climat constitue un outil d'aide à la décision car c'est notamment au moment des arbitrages qu'il est possible de questionner sur les dépenses envisagées et de les orienter le plus possible vers la transition climatique.

L'analyse du BP 2024 au regard du volet atténuation s'est attachée à évaluer l'impact des dépenses sur les émissions de gaz à effet de serre, en détaillant pour chaque dépense les choix de classement « très favorable », plutôt favorable », « neutre » et « défavorable ». Le second volet du budget climat, le volet adaptation, vise à identifier pour chaque dépense les risques qui pèsent sur ces dernières (3 sont identifiés : inondation, retrait gonflement des argiles et vague de chaleur) et déterminer s'il existe des mesures d'adaptation à ces risques et si ces dernières sont effectivement mises en œuvre.



D5

A1

A9

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



24 400

impressions économisées

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

Cuivre fuligineux male - © Aurore Taquet



Rédaction

Services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Coordination

Service environnement
environnement@saumurvaldeloire.fr

Réalisation

Service communication
communication@saumurvaldeloire.fr